



Resiliation de bail preavis 1 mois

Par **meganesque**, le **22/09/2011** à **01:33**

Bonjour,

je suis actuellement colocataire d'un appartement, mon ami en est le locataire principal, nous sommes liés par la clause de solidarité sur notre bail.

je suis actuellement en cdd, celui ci prend fin le 22 octobre, et je vais être embauchée ailleurs, normalement je peux bénéficier de la réduction du préavis à 1 mois en invoquant la cause nouvel emploi consécutif à une perte d'emploi.

En ai-je bien le droit ?

deuxièmement, mon ami va me suivre, est-ce que ma justification suffit pour que l'on puisse quitter l'appartement tous les deux avec un préavis de 1 mois ?

merci de vos réponses ,

Par **mimi493**, le **22/09/2011** à **01:35**

Il n'y a pas de locataire principal, vous êtes tous les deux co-titulaires du bail.

Il suffit que l'un ait un motif de préavis réduit pour que ça s'impose aux deux. Faites un congé conjoint signé par les deux, en LRAR (le préavis commence à la réception effective, la date sur l'AR)